

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CHARENTE

CONTRAT DE LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Village de gites du Cruzeau

N° vélo :

Contrat N° :

Entre la Communauté de Communes de Haute Charente, 65 route nationale,
16270 Roumazières-Loubert, représentée par M. Christian Faubert,
agissant en qualité de président.

Et :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél portable : Autre tél :
Courriel :

CONDITIONS DE LOCATION

1) Durée et prix de location :

½ journée : 5€ (8h-12h ou 14h-19h)

1 journée : 10€ (8h-19h)

Date et créneau de location :

2) Montant de la caution : 175€

3) Modalités de paiement :

Chèque

Carte bancaire

Je certifie exact les renseignements portés ci-dessus.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de location au verso et les accepte en totalité. Je m'engage à n'exercer aucun recours à l'encontre de la Communauté de Communes de Haute Charente pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements et du présent contrat.

Date :/...../.....

IMPORTANT

En cas de panne ou d'incident contactez :

Annette Costerousse, Village Gites du Cruzeau au 05 45 67 39 20

Bertrand Walter, CdC Haute Charente au 05 45 71 07 79 ou au 06 76 95 36 13

En cas de vol contactez :

Annette Costerousse, Village Gites du Cruzeau au 05 45 67 39 20

Nadine Duprat, CdC Haute Charente au 05 45 71 07 79

Signature :

Mention « lu et approuvé »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CHARENTE

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1- La Communauté de Communes de Haute Charente (**LE LOUEUR**), loue au client (**LE LOCATAIRE**), dont la signature figure au recto, le matériel désigné au recto. Cette location est consentie aux présentes conditions générales et aux conditions particulières spécifiées au recto que **LE LOCATAIRE** accepte et s'engage à respecter.
 - 2- **LE LOCATAIRE** déclare qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.
 - 3- **LE LOCATAIRE** déclare être apte à conduire le cycle loué et déclare ne pas avoir de contre-indication médicale.
 - 4- Le contrat de location n'est ni cessible, ni transmissible. Le prêt ou la sous-location du matériel fourni par **LE LOUEUR** est strictement interdite.
 - 5- La location prend effet au moment où **LE LOCATAIRE** prend possession du cycle et des accessoires qui lui sont remis. Le **LOCATAIRE** en assumera la garde sous son entière responsabilité.
 - 6- Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de location telle que spécifiée aux conditions particulières figurant au recto. Toute prolongation du contrat sera soumise à l'accord **DU LOUEUR**.
 - 7- **LE LOCATAIRE** reconnaît avoir reçu le cycle loué en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute l'attitude pour vérifier le matériel et le choisir conformément à ses besoins.
 - 8- **LE LOCATAIRE** s'engage à utiliser le cycle loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux réglementations en vigueur. **LE LOCATAIRE** est personnellement responsable de toute infraction au code de la route et est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il peut causer à l'occasion de l'utilisation du matériel loué. La responsabilité du **LOUEUR** est expressément dérogée en cas d'observation des prescriptions légales ou refus du port des équipements de protection (casque).
 - 9- Les réparations, l'entretien et les échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale sont à la **charge DU LOUEUR**. Les réparations faites sans l'accord du **LOUEUR** ne seront pas remboursées. Il est strictement interdit au **LOCATAIRE** de modifier le matériel loué.
 - 10- **LE LOCATAIRE** s'engage à tenir le matériel accroché à un point d'attache fixe par un antivol (fourni) en dehors des périodes d'utilisation, en conservant les clés de l'antivol.
 - 11- **En cas de vol** du matériel loué, **LE LOCATAIRE** devra **avertir** sans délai **LE LOUEUR**
au **0545673920** Annette Costerousse au village de gîtes du Cruzeau,
ou au **0545710779** Nadine Duprat, secrétaire en charge des sinistres
et déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir au **LOUEUR** le dépôt de plainte.
 - 12- **En cas de panne** ou d'incident quelconque, **LE LOCATAIRE** pourra **contacter** **LE LOUEUR**
au **0545673920** Annette Costerousse au village de gîtes du Cruzeau,
ou au **0545710779** ou au **0676953613** Bertrand Walter, gestionnaire de la maintenance
- LE LOCATAIRE** a obligation de ramener le vélo au point de départ.
Un coût de 50 € TTC pour un dépannage pour crevaison ou rapatriement du vélo en cas de panne ou casse sera appliqué.
- 13- **LE LOCATAIRE** engage personnellement sa responsabilité à raison des dommages, casse et vol subis par le matériel loué. Toutefois **LE LOCATAIRE** ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente imputable à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usures peut être apportée par **LE LOCATAIRE**. **LE LOCATAIRE** assumera financièrement les dommages subis.
 - 14- **LE VOL ET LA PERTE** du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au **LOCATAIRE** sur la base de sa valeur. En cas de vol par **LE LOCATAIRE**, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, **LE LOUEUR** est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice subi.
 - 15- Lors de la mise à disposition du matériel par **LE LOUEUR**, il est demandé au **LOCATAIRE** de verser une caution de **175€**, qui sera restituée au **LOCATAIRE** à la restitution du matériel, déduction faite des éventuels dommages prévus ci-dessus. La caution ne peut en aucun cas servir à couvrir une prolongation de location.
 - 16- La restitution du matériel loué se fera à l'horaire prévu au contrat.
 - 17- En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège du **LOUEUR**.